



# 5 bonnes raisons d'adhérer à Sud

## Un syndicat solidaire

Discriminations, précarité, droit des femmes, sans-papiers, La Poste, le Rail, OGM, recherche, culture, services publics, etc, toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. L'union syndicale Solidaires y contribue activement. Elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels). Partout la solidarité doit l'emporter sur la recherche du profit.

## Un syndicat unitaire et intercatégoriel

Par ce que c'est de faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade. SUD prône l'unité d'action du front syndical, tout en exprimant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique.

## Un syndicat démocratique

Régulièrement, nos assemblées générales d'adhérent-e-s (ouvertes aux sympathisant-e-s) prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD éducation. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel. Nous défendons la conduite des mouvements de grèves par les personnes mobilisées, et mettons nos moyens au service des luttes.

## Un syndicat de lutte

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réforme libérales. Les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social qui affronte le gouvernement, sous le contrôle des grévistes.

## Un syndicat de transformation sociale

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaire, conditions de travail, protection sociale, etc) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail.

**Pour adhérer à Sud éducation 29, vous trouverez un bulletin d'adhésion sur notre site : <http://www.sudeducation29.infini.fr/>**

## SUD éducation à la pointe de la technologie ?

Tout peut arriver ! SUD se modernise et propose, aux possesseurs d'un téléphone portable ou d'une tablette, de flasher ce QR Code. Il vous "enverra" vers une vidéo "**Progrès sociaux, produits des luttes**", réalisée dans le cadre des Émissions "Expression directe" diffusées sur les chaînes du service public.



# éducation SUD

SUD éducation  
2, rue Amiral Nielly  
29200 Brest

Dispensé de timbrage

Brest CTC

Déposé le  
13/10/17

P PRESSE  
DISTRIBUÉE  
LA POSTE

Union  
Syndicale  
**Solidaires**

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 33 Av de la Libération ☎ 02 98 53 04 16  
✉ 29@sudeducation.org site <http://sudeducation29.infini.fr>

# Face au "président des riches" Construisons un front unitaire

Le 12 septembre puis le 21, les salarié-e-s ont exprimé avec force leur refus de laisser 70 ans de conquêtes sociales disparaître. Le 10 octobre dernier, nous étions massivement en grève pour défendre le service public et nos conditions de travail.

Le gouvernement applique le projet de société du Medef, une société de concurrence exacerbée et de dumping social.

**Privé**  
**convergence**  
**Public**  
**Solidaires**

retraites, sécurité sociale, logements, aides sociales et assurance chômage mais aussi dégradation et privatisation des services publics, dans un contexte de remise en cause des libertés publiques.

Face à ces attaques, nous devons donc très rapidement tenter de faire converger les luttes aujourd'hui éparses, afin de créer les bases d'un mouvement interprofessionnel.

### Régression à tous les étages

La fonction publique est attaquée frontalement : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, suppression du jour de carence, impact de la hausse de la CSG, gel du point d'indice donc baisse du pouvoir d'achat.

La loi Travail version 2 précarise l'emploi, facilite les licenciements et bouleverse les relations et les normes sociales. La dérégulation du droit du travail pour toute-s les salarié-es aura pour effet une fragilisation du contrat de travail et une amplification du nombre des travailleurs/ses pauvres, notamment dans la jeunesse. C'est aussi une régression importante pour les femmes.

### Des destructions massives annoncées

Les ordonnances ne sont que la première pierre d'un vaste chantier de destructions massives annoncées :

### Pour un front des luttes unitaire

Nous pensons qu'il nous faut installer un « front unitaire » des forces syndicales, associatives et politiques, pour s'opposer à la politique anti sociale menée par la classe dominante. Nos histoires respectives, nos différences, nos divergences ne doivent pas être des obstacles pour nous réunir sur l'essentiel, comme nous avons su le faire par le passé, souvent de manière victorieuse, il en va de notre responsabilité collective.

Dans ce sens, Solidaires 29 a invité les acteurs du mouvement social du Finistère (syndicats, partis, associations, collectif) à une réunion lundi 16 octobre. Nous vous tiendrons bien sûr informé-e-s des fruits de notre rencontre.

Directeur de la publication : Olivier Cuzon  
Imp par nos soins n°de CPPAP 0418505227

# Modification du calendrier scolaire Décentralisation ou caporalisme

Le recteur de l'Académie de Rennes vient d'annoncer en groupe de travail une modification du calendrier scolaire qui change les dates des vacances pour le printemps 2018. Il est clair pour l'instant que l'obligation de ne pas modifier le nombre ou la durée effective totale des périodes de travail ou de vacances (prévue par l'article D 521-2 de Code de l'éducation) est respectée en décalant les vacances de printemps du 25 avril au 14 mai.

## Calendrier prévisible !

Mais là où la décision rectorale, si elle est adoptée au prochain CAEN, prête le flanc à la critique, c'est dans l'empressement dont elle fait preuve au point de compromettre les projets de nombre de familles d'enfants scolarisés et d'enseignants qui ont déjà planifié des départs en vacances dont les délais de réservation sont très longs et impossibles à modifier.

## En dehors des cadres légaux du Code de l'Education

Cette décision est manifestement illégale au regard de deux articles du Code de l'éducation. Le D 521-1 précise que « *les recteurs d'académie ont compétence pour procéder par arrêté à des adaptations du calendrier scolaire national rendues nécessaires soit par la situation géographique particulière d'un établissement scolaire ou la nature des formations qu'il dispense, soit par des circonstances susceptibles de mettre en difficulté dans un établissement, un département ou dans l'académie, le fonctionnement du service public d'enseignement* ».

Mais l'article D521-5 établit que « *sauf dans les cas où elles sont motivées par des circonstances non prévisibles* », les décisions d'adaptation du calendrier scolaire national « *sont arrêtées et rendues publiques un an au moins avant la date d'effet prévue quand elles concernent l'ensemble d'un département ou de l'académie* ». Le constat qu'une semaine à trous qui était initialement prévue en mai ne soit pas des plus propices à la concentration des élèves, est assez partagé par le public. En revanche on a du mal à la qualifier de « *circonstance susceptible de mettre en difficulté le fonctionnement du service public d'enseignement* », d'autant que ça ne serait pas la première fois qu'on traverse ces périodes assez prévisibles dans les établissements scolaires.

## Délais trop courts

Il n'est pas certain que l'affaire soit portée devant la justice administrative en Bretagne (un prof d'histoire géo a porté le contentieux dans l'académie d'Orléans Tours et il a toutes les chances de gagner) elle est tout de même révélatrice de cette tendance à brusquer le fonctionnement de l'institution qui caractérise l'ère Macron-Blanquer, cette tendance à s'affranchir de ses propres règles dans l'indifférence aux conséquences déplorables pour les personnels et les usagers du service public d'éducation.

## Pas de pénalités pour les personnels : SUD éducation écrit au Recteur

Certains personnels prévoyants avaient déjà réservé leurs vacances, pris leur billet de transport, versé des arrhes de réservation d'hébergement, ... Il n'est pas acceptable qu'ils soient pénalisés par cette décision de dernière minute. Sur la base de justificatifs antérieurs à la décision du recteur, SUD éducation demande à la DASEN du Finistère que ces personnels bénéficient d'une autorisation d'absence sans perte de traitement. Il s'agit là encore d'éviter des recours juridiques qui, s'ils étaient gagnés, seraient désastreux pour le bon fonctionnement du service public d'éducation en Bretagne.

## « Classements » et « indicateurs de résultats » des lycées

# Le renoncement à l'objectif de réussite et d'égalité des droits pour tous

La publication annuelle des résultats des lycées est présentée comme le bilan de l'action propre de chaque lycée général, technologique, professionnel, public et privé sous contrat.

Le ministère communique toujours en précisant bien qu'il ne s'agit pas d'un classement des lycées, mais de proposer une image de la réalité complexe et relative que constitue les résultats d'un établissement. Sur la confiance accordée sans réserve à des indicateurs de résultats, on ambitionne de présenter les résultats du service public national de l'éducation au grand public tout en fournissant aux directions et aux enseignants des lycées des éléments de réflexion pour les aider à améliorer l'efficacité de leur action.

## Comparaison ou raison ?

Il paraît étrange de relever la présence dans ce classement les lycées privés confessionnels, qui plus est systématiquement devant les lycées publics. Derrière la formule commode de « *service public national d'éducation* », on met implicitement en concurrence des

logiques d'établissement inassimilables. Comment peut-on ignorer le fait que les établissements confessionnels se permettent de choisir les élèves qu'ils recrutent, contrairement aux lycées publics qui eux accueillent tous les élèves de leur secteur? Les lycées privés sélectionnent sur dossier les élèves sur la base de leurs résultats de collège et s'autorisent à exclure en cours de second cycle ceux qui ne sont pas « au niveau », quand les lycées publics donnent leur chance à tous. Ceux-ci accueillent les « déboutés » du privé pour que ceux-là affichent tranquillement des taux de réussite à la soviétique, sans que le public dispose toujours des moyens humains et budgétaires de remédier aux difficultés de ces jeunes.

## Une concurrence déloyale

Sud éducation dénonce cette supercherie sémantique qui consiste à diluer l'affrontement public-privé derrière cette notion de « service public national de l'éducation », qui a permis à l'ancien ministre Benoit Hamon de parler à la rentrée 2014 de « choix collectifs de

notre école républicaine, tant publique que privée de la maternelle à l'enseignement supérieur ». Appels au financement privé, sélection du public et dérogations multiples, obédiences confessionnelles et incitation au consumérisme éducatif, prégnance familiale sur les parcours scolaires des jeunes, on sait à quel point l'école privée dans son ensemble est la solution individualiste et le vecteur majeur d'immobilisme qui dispense l'Etat d'investir pour étendre sur tout le territoire les conditions de la réussite pour tous et toutes.

## Raison ou comparaison ?

On peut encore s'interroger sur la rhétorique du classement entre établissements, et sur la valeur du rang obtenu par ceux dont certains élèves ont décroché et passent l'examen en candidat libre. Les taux de réussite au baccalauréat sont calculés à partir de « la part de bacheliers parmi les élèves ayant passé l'examen dans l'établissement », les résultats des élèves qu'ils n'ont pas présentés sont ignorés.

phase d'audition étaient des femmes. Mais à l'issue des délibérations du jury, 100% des candidat-e-s classés sur liste principale étaient des hommes. Soit un ensemble de 224 candidat-e-s, dont 46% de femmes, pour un résultat d'admissibilité de 5 hommes pour 5 postes.

## Coup d'arrêt à la longue marche vers l'égalité femmes hommes

Il est évident qu'on peut se demander en quoi les 104 candidates ont pu faillir à ce point ou en quoi ont-elles déplu au jury, pourtant habilité à faire des choix sur les compétences et non sur le genre. Quand les recrutements dans la recherche et l'enseignement supérieur se raréfient, le jury du CNRS démontre que les oripeaux du mandarinate traditionnel reprennent vite le dessus. Un sérieux coup d'arrêt vient d'être mis au développement de l'accès des femmes à des postes de responsabilité scientifique ainsi qu'au retrait des manifestations de sexisme en matière académique.

Nos camarades et collègues philosophes rassemblés en collectif savent ce que les avancées en faveur de la

Ajoutons à cela le caractère limité du critère d'« ajout » au niveau initial des élèves, qui pourrait pointer bien davantage l'écart entre les conditions offertes par certains lycées qui reçoivent de « bons » élèves dotés de méthodes de travail satisfaisantes et d'autres pour qui la sociologie du recrutement n'offre pas les mêmes perspectives. Quand certains lycées fonctionnent de longue date en tant que réseau social au service des catégories aisées, tout en voisinant avec d'autres au recrutement plus populaire, la publication du classement des taux de réussite à l'examen a bien plus de chance de conforter les idées préconçues sur la valeur pédagogique des enseignements que d'inciter à l'analyse lucide de la valeur sociale du public des cours de récréation. Et peu de chance également de vacciner contre toute autosatisfaction les « équipes » d'établissements lauréats, quand il s'agit de faire la différence entre être les premiers et être les meilleurs!!

**Pour Sud éducation aucune statistique ni aucun classement ne saurait légitimer le renoncement à l'objectif de l'égalité des droits et de réussite pour tou-te-s.**

condition féminine doivent aux travaux de la raison et à l'œuvre des femmes remarquables qu'étaient Simone de Beauvoir, Hannah Arendt ou Simone Weil. Ils expriment leur confiance dans l'engagement du CNRS pour la parité, et attendent que l'organisme prenne des mesures opérationnelles afin d'éviter le découragement des étudiantes dont la vocation est d'être un jour chercheuses de haut niveau. Nous ne pouvons que partager leur colère et soutenir leur lutte de longue haleine!

